

### 3. Evènements sociaux

#### 3.1 Indemnités de déplacements



La fois dernière nous vous informions du report de la note 2021 des indemnités de déplacement au 16 Juillet.



#### **Cette fois, nous vous annonçons son annulation !!**

En effet, face aux difficultés de maintenir le volontariat avec les conditions d'indemnités proposées en 2021, Le groupe Thales fait machine arrière et maintient l'application des barèmes 2020 !

Dans le cadre de mise en œuvre de la note P Groisy / F. Tard du 18 mai 2021 concernant les indemnités kilométriques et les frais de déplacement en métropole et hors métropole, l'annexe traitant des déplacements hors métropole n'ayant pu être actualisée, il est convenu d'appliquer le barème « pays » de l'annexe 2020 (cf pièce jointe), dans les conditions actuelles d'organisation des missions.

Cette mesure est applicable immédiatement pour l'ensemble de l'année 2021.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Lan".

Philippe Lan  
Directeur des Relations Sociales  
& Juridique RH

